



## AVIS AU CONSEIL N° 15-03

### **Objet : Observations et recommandations découlant de l'atelier du CCPM sur la croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord tenu en avril 2015 à Monterrey (Nuevo León), au Mexique**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT** tenu un atelier public sur la croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord, les 24 et 25 avril derniers à Monterrey (Nuevo León), au Mexique, qui a donné lieu à des exposés par des spécialistes et la participation d'une centaine de personnes;

**AYANT** examiné les observations et les recommandations de ces spécialistes invités et de ces participants qui figurent à l'annexe A du présent avis;

**VISANT** à faire des suggestions au Conseil concernant les priorités d'action sur le plan régional ainsi que sur les domaines de travail éventuels cadrant avec le Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016 ainsi que son Plan stratégique pour 2015 à 2020;

**SOUMET** les opinions, observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil et lui recommande que la CCE :

1. Envisage la manière d'évaluer la gestion et le partage des ressources en eau en raison des changements que subit l'hydrologie. Il est impératif de gérer l'eau de façon plus efficace et de savoir de quelle manière cela peut être en rapport avec le climat et ses incidences sociales, économiques et politiques au sein des collectivités d'Amérique du Nord. Les établissements qui gèrent l'eau dans les trois pays participent pleinement à cette démarche. La perturbation du climat provoque déjà une régression du développement dans certaines régions et souligne les nouvelles implications financières que suscite le « redéveloppement » de ces régions. Le changement rapide des conditions hydroclimatiques continuera d'avoir des effets en cascade dans chaque secteur de nos économies et dans tous les systèmes politiques au cours des prochaines décennies.
2. Encourage l'utilisation durable de l'eau et sa gestion à titre hautement prioritaire. L'eau constitue un important moyen de faire face aux variations des conditions environnementales. En suscitant des discussions positives sur l'utilisation et la gestion adéquates de l'eau, en établissant des objectifs clairs et en faisant connaître les réalisations dans ce domaine, cela permettra de stimuler fortement la coopération entre les différents intervenants du domaine de l'environnement.
3. Stimule et influence l'application de pratiques exemplaires en ce qui a trait à l'utilisation, à la restauration et à la gestion des terres, afin d'améliorer la qualité de l'eau et son utilisation judicieuse.

Il est possible de tirer des leçons de l'expérience collective relativement à la pérennisation des écosystèmes, aux pratiques exemplaires de gestion, et aux corrélations entre les fonctions écosystémiques et la qualité de l'eau lorsqu'on change les modes d'utilisation des terres.

4. Encourage l'élaboration et l'application d'une politique favorisant l'énergie propre afin de viabiliser l'environnement en Amérique du Nord. Cela donnerait lieu à des travaux dans les domaines suivants :
  - 4.1 La bioéconomie comprend l'utilisation de ressources biologiques renouvelables et leur transformation en nourriture pour les humains et les animaux, en bioproduits et en bioénergie grâce à des techniques novatrices et efficaces, selon l'Institut international du développement durable. Les écosystèmes offrent d'importants avantages environnementaux, dont le contrôle des crues, la production agricole, la résilience à la sécheresse, la rétention des nutriments, des habitats pour les espèces sauvages et la production de biomasse. La gestion intégrée des ressources en eau combine l'utilisation des terres et la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique afin d'optimiser simultanément les résultats obtenus sur les plans économique, social et environnemental.
  - 4.2 Le recours à la bioéconomie des bassins hydrographiques peut offrir des avantages durables, notamment la résilience au climat, le développement économique et la conservation de la nature. Il faudrait faire aussi valoir le développement d'une infrastructure écologique, ainsi que des plans d'eau et des bassins hydrographiques communs aux trois pays.
  - 4.3 Les politiques sur l'efficacité énergétique permettront de savoir de quelle manière la dynamique sociale et politique influe sur la lutte pour les ressources au moyen de deux nouvelles techniques énergétiques qui pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production d'électricité, à savoir le captage et le stockage du carbone ainsi que les systèmes géothermiques améliorés. La gestion intégrée des ressources en eau et ces systèmes peuvent aussi fournir un cadre de gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques qui permettrait de cerner, de valoriser et de gérer les avantages qu'offrent ces bassins.
  - 4.4 La coopération et les partenariats relatifs à l'eau représentent des éléments essentiels en vue de s'attaquer à la sécurité de l'eau, à l'approvisionnement en eau potable et à l'hygiène dans les collectivités qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, les questions portant sur la gestion des crues, de l'eau et des nutriments peuvent offrir des débouchés économiques par l'entremise de solutions novatrices. De telles solutions de gestion comprennent celles de l'eau de surface, le captage et le recyclage du phosphore, la restauration des terres humides, l'utilisation de la biomasse (bioénergie, biocarburants et bioproduits) ainsi que la rétention de l'eau de surface. Par exemple, la gestion des nutriments et la production d'une nouvelle biomasse combinées à la gestion de l'eau de surface sont appliquées sur des terres humides aménagées, des bassins d'eau de pluie et des fossés afin d'accroître les gains économiques et les sources de revenus des propriétaires terriens.
  - 4.5 L'évaluation de l'efficacité de nouveaux moyens techniques pour s'approvisionner en eau à partir de profonds cours d'eau souterrains peut s'avérer pertinente en offrant la possibilité de résoudre les problèmes que cause la pénurie d'eau dans certaines régions d'Amérique du Nord.
  - 4.6 L'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes nécessaires pour évaluer la quantité d'organismes biologiques qui vivent dans un écosystème déterminé à un moment déterminé (biomasse écologique) peut permettre de connaître l'état écologique d'un emplacement. Cela peut conséquemment permettre de cerner des mesures de remplacement afin de transformer les flux de déchets et de polluants en apports à la production durable de biomasse. De cette manière,

l'évaluation de la biomasse écologique encouragera la conservation et la restauration des terres humides qui sont improductives.

5. Le CCPM suggère que la CCE agisse à titre de chef de file en favorisant la coopération et des alliances stratégiques en matière d'eau entre les principaux décideurs, spécialistes et autres intervenants afin de susciter une plus grande attention à l'égard des ressources renouvelables. Cela offre l'occasion d'échanger des connaissances sur les techniques, les systèmes et les processus de gestion de l'énergie propre et de l'eau afin de constituer une plateforme ou un milieu permettant d'accroître l'application de nouvelles techniques et de solutions novatrices, notamment par les moyens suivants :
  - 5.1 La conclusion et la promotion de partenariats de coopération en matière d'eau qui peuvent donner lieu à une croissance verte durable sur le continent. Ces diverses formes d'association peuvent avoir trait aux ressources renouvelables et représenter une possibilité d'attirer des investissements dans le domaine de l'énergie propre; par exemple, ceux visant l'utilisation non intensive de carbone (croissance donnant lieu à de faibles émissions de carbone), la réduction des combustibles fossiles et l'augmentation de l'énergie renouvelable.
  - 5.2 L'application des avancées techniques que réalise le secteur de la production d'électricité, telles que les réseaux et les compteurs électriques intelligents, peut donner la possibilité de résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau et avoir un rôle plus actif et plus compétitif en matière de gestion de l'eau que les techniques actuelles, notamment le dessalement. Les ressources énergétiques déjà partagées dans l'ensemble du continent comprennent les fournisseurs d'infrastructures électriques, les réseaux d'électricité et les fournisseurs d'énergie, dont ceux de gaz naturel.
  - 5.3 La diffusion des connaissances aux principaux intervenants faisant valoir l'importance de la croissance verte et la nécessité de redéfinir la durabilité dans un contexte de restauration représentent un élément essentiel. Dans un tel contexte, les clients jouent un rôle important en vue de réduire la demande en énergie et d'assurer sa conservation. Les établissements de production doivent continuer à investir dans des techniques novatrices afin de s'assurer qu'ils répondent de façon sécuritaire, fiable et durable aux besoins des consommateurs.
6. Le fait d'inciter les gouvernements fédéraux à jouer un rôle essentiel en étant les premiers à procéder à des investissements publics, en établissant des objectifs et des politiques réglementaires en matière d'énergie, et en favorisant ainsi la mise sur pied d'activités stratégiques afin de recourir à de nouvelles sources d'énergie peut permettre d'accomplir des progrès. Cela peut donner lieu à d'autres possibilités d'investissement en vue d'obtenir des ressources et d'aller de l'avant. L'expérience montre qu'un investissement efficace consiste à viser des organismes qui peuvent travailler de concert et favoriser une synergie entre les gouvernements et le public et leur permettrait ainsi d'accroître leur crédibilité.
7. Il faudrait aussi tenir compte d'éléments environnementaux et économiques dans les décisions prises au quotidien. La structure incitative peut jouer un rôle prépondérant dans un tel cadre lorsque les prix n'illustrent pas l'ensemble des coûts et des avantages de la production et de la consommation, et peut donc favoriser des pratiques non durables. La stratégie gouvernementale doit consister à instaurer des structures incitatives qui favorisent à la fois l'environnement et l'économie. Les gouvernements pourraient ainsi, à titre de première démarche, cerner et diminuer les subventions qui ont des incidences négatives sur l'environnement et l'économie. Cela permettrait d'éliminer les distorsions économiques afin de renforcer l'efficacité et la croissance; d'améliorer l'environnement en réalignant les structures incitatives dans le but de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, de réduire les charges budgétaires et de dégager des ressources supplémentaires; d'instaurer une

répartition plus équitable des revenus, contrairement à ce qui passe actuellement, car les subventions favorisent les mieux nantis.

8. Le développement du gaz naturel associé à une augmentation de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables peut aider le continent nord-américain à assurer un avenir où l'énergie est plus propre, tout en contribuant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES. Les préoccupations que suscitent l'environnement et les répercussions éventuelles doivent être attentivement examinées, tout en reconnaissant que l'utilisation responsable des ressources de gaz naturel offre la possibilité de renforcer la compétitivité industrielle et la sécurité énergétique, et de créer des emplois.

Ayant confiance que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM  
le 14 mai 2015**

## Annexe A

### **Recommandations formulées par les spécialistes et les membres du public à Monterrey (Nuevo León), au Mexique, les 23 et 24 avril 2015**

Le présent résumé est destiné à servir de fondement aux avis, observations et recommandations que le CCPM soumettra à l'attention du Conseil, et il synthétise les neuf exposés de l'atelier ainsi que les observations et les recommandations formulées par les spécialistes et les membres du public qui y ont assisté.

#### **I. Recommandations des spécialistes**

Les exposés des spécialistes et leurs discussions ont porté sur les énergies renouvelables; la production et la distribution d'énergie; la gestion écologique des déchets; la gestion, la consommation et la production efficaces et durables d'énergie; la gestion écologique des ressources en eau; la gestion efficace de l'eau dans les entreprises industrielles et agricoles, les villes et les collectivités; la collaboration et les partenariats relatifs à l'eau aux fins du développement durable et/ou de la sécurité hydrique; les liens de concurrence entre l'eau et l'énergie ainsi qu'entre l'approvisionnement en eau potable et les installations sanitaires. La tribune publique du CCPM commence par l'exposé principal de M<sup>me</sup> Nancy Sutley, chef du développement durable et économique au *Los Angeles Department of Water and Power* (Service de l'eau et de l'électricité de Los Angeles), et au cours duquel elle présente son point de vue sur la manière de relever les défis que suscitent les changements climatiques dans le cadre des politiques environnementales, des sciences de l'environnement et de l'économie sur les plans local, régional, étatique et provincial. Elle mentionne également qu'il est possible d'accélérer la prospérité et la croissance en réduisant les émissions de carbone, et en se fondant à cette fin sur l'expérience de la ville de Los Angeles et de l'État de la Californie. Son exposé est suivi des interventions du premier groupe de spécialistes, composé de M. David Morrison, ancien président-directeur général de la Société d'énergie du Yukon, de M. Luis Farías, premier vice-président à l'énergie et au développement durable à Cemex, de M<sup>me</sup> Karen Douglas, commissaire à la California Energy Commission, et de M. Nelson Arizmendi, vice-président au développement énergétique à l'Alfa Corporativo S.A. de C.V., sur le thème *L'énergie durable et les changements climatiques : le rôle des technologies émergentes liées aux énergies renouvelables*.

La tribune se poursuit par l'exposé principal de M. Bob Sandford, titulaire de la chaire EPCOR sur la sécurité hydrique et climatique à l'Institut universitaire des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé. Cet exposé consiste à présenter son point de vue sur les éléments suivants : 1) les perturbations climatiques qui causent déjà une régression du développement dans certaines régions, et le rôle des nouveaux moyens financiers en vue d'y relancer le développement; 2) la rapidité des changements hydroclimatiques qui continuera à avoir des effets en cascade, au cours des prochaines décennies, au sein de chaque secteur de l'économie et dans le cadre de tous les régimes politiques. M. Stanford souligne par ailleurs qu'il est possible de gérer l'eau avec une plus grande efficacité, et à quel point il faut comprendre que la gestion de cette ressource doit tenir compte du climat et ses incidences sociales, économiques et politiques sur les collectivités d'Amérique du Nord. Son exposé est suivi des interventions du deuxième groupe de spécialistes, composé de M. Eugenio Clariond, président du Fondo de Agua de Monterrey, de M<sup>me</sup> Dimple Roy, directrice des questions hydriques à l'Institut international du développement durable, et de M<sup>me</sup> Bernadette Conant, directrice générale du Réseau canadien de l'eau, sur le thème *L'eau et les changements climatiques : la gestion durable des ressources naturelles*.

Les interventions des deux groupes de spécialistes sont suivies d'une séance de questions et réponses avec les participants dirigée par un animateur. Il est possible de consulter l'ordre du jour détaillé ainsi que les biographies des orateurs et leurs exposés dans le site Web de la CCE, à l'adresse

[http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1209&ContentID=25847&SiteNodeID=566&BL\\_ExpandID=583](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1209&ContentID=25847&SiteNodeID=566&BL_ExpandID=583).

Toutes les recommandations énoncées ci-après ont un rapport intrinsèque, mais par souci de clarté et de cohérence, elles sont réparties en catégories distinctes.

La mise en œuvre de politiques publiques

1. Renforcer la gestion de l'environnement à l'échelon fédéral dans les trois pays grâce à la mise sur pied d'un office de la viabilité environnementale.
2. Élaborer des programmes promotionnels dans les trois pays afin de mieux faire connaître le but commun qu'ils se sont fixé en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions.
3. Établir d'ambitieux objectifs de réduction des gaz à effet de serre ainsi que des critères de rendement connexes pour l'ensemble de l'Amérique du Nord.
4. Diminuer l'utilisation des combustibles fossiles et augmenter celle des énergies renouvelables dans la tarification combinant la consommation d'électricité et d'énergie propre.
5. Repenser les structures incitatives des politiques gouvernementales qui favorisent à la fois l'environnement et l'économie, mais en inventoriant et en diminuant en premier lieu les subventions qui ont des effets néfastes sur la croissance verte.
6. Adopter un plan d'action relatif à la qualité de l'air afin de réduire la masse d'émissions toxiques provenant des ports et des grandes villes.
7. Promouvoir le recours aux politiques environnementales ainsi qu'aux sciences de l'environnement et de l'économie afin de relever les défis que suscitent les changements climatiques.
8. Présenter des exemples fructueux de croissance économique sur les plans local, étatique, provincial et continental donnant lieu à de faibles émissions de carbone, tels que dans la ville de Los Angeles et l'État de la Californie.
9. Promouvoir la participation de la société civile à des projets de croissance verte qui sont axés sur l'accélération des innovations et la gestion de l'énergie par les clients.
10. Appliquer des plans de viabilité qui prévoient l'exploitation de l'énergie solaire sur le plan local.

#### Les infrastructures vertes et les énergies renouvelables

1. Promouvoir les infrastructures vertes et la gestion écologique des chaînes d'approvisionnement afin de stimuler la croissance verte.
2. Investir dès maintenant dans la lutte contre les changements climatiques en diminuant l'utilisation de produits qui émettent du carbone, car cela coûtera plus cher ultérieurement.
3. Instaurer des instruments financiers favorisant la réduction des émissions de carbone, ce qui signifie qu'il faut trouver des moyens d'établir un prix pour le carbone. L'objectif ultime se résume à adopter une méthode uniforme pour fixer le prix du carbone dans les trois pays signataires de l'*Accord de libre-échange nord-américain*. À cette fin, la manière la plus efficace consiste à déterminer le rapport coûts-avantages de différents mécanismes de fixation de ce prix, ce qui, en fin de compte, incitera les transporteurs de marchandises à diminuer l'utilisation de carburants à fortes émissions de carbone ou à se tourner vers des techniques de remplacement donnant lieu à de faibles émissions de cette substance.
4. Investir dans les incubateurs d'énergies et de techniques propres, ainsi que dans la conservation des ressources hydriques sur le plan local afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de croissance verte.
5. Investir dans les infrastructures et les ressources hydriques locales, dans la conservation de l'eau et son recyclage, et dans le captage des eaux pluviales, tout en gérant plus adéquatement l'eau souterraine et en comptant le moins possible sur l'importation d'eau.
6. Investir dans de nouvelles sources d'énergie et encourager la consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable, celles-ci devant faire partie intégrante d'une combinaison de sources d'approvisionnement, notamment l'hydraulique.
7. Investir dans les infrastructures vertes afin de régler les problèmes que posent la pollution et la qualité de l'eau, ainsi que ceux que pose son approvisionnement.

### La gestion novatrice des nouvelles techniques

1. Les centrales doivent continuer à investir dans la gestion novatrice des nouvelles techniques de production d'énergie de façon durable en recourant aux énergies éolienne, hydraulique, biomassique, solaire photovoltaïque et marine, ainsi qu'au charbon épuré et au stockage d'énergie. Une telle démarche constitue une vraie perspective stratégique, car le coût de production des énergies éolienne et solaire continue de connaître une forte baisse et s'approche de celui de l'énergie fossile.
2. Le stockage d'énergie change la donne dans le secteur de l'électricité, tant dans le domaine résidentiel et commercial qu'industriel. Une fois que les questions techniques seront résolues, l'automatisation des réseaux constituera un important facteur de rentabilité pour les centrales en leur permettant de fournir un volume constant d'électricité à leurs clients.
3. Constituer davantage de réseaux électriques dynamiques afin de faciliter l'adoption de techniques telles que celle des véhicules électriques.
4. Accroître l'utilisation de nouvelles techniques pour puiser l'eau en profondeur dans les aquifères afin de pallier la rareté de cette ressource (gestion et rétention de l'eau de surface, captage et recyclage du phosphore, restauration des terres humides, et recours à la bioénergie, aux biocombustibles et aux bioproduits).

### La gestion et la collaboration relatives à l'eau

1. Renforcer la coopération et les partenariats afin d'accroître l'utilisation des ressources renouvelables et leur conversion en nourriture humaine et animale, en bioproduits et en bioénergie.
2. Encourager la collaboration des trois pays en vue de régler les problèmes que soulèvent la sécurité hydrique, l'approvisionnement en eau potable et les installations sanitaires dans les collectivités où les besoins sont les plus grands.
3. Recommander aux services d'eau de réorienter les investissements qu'ils font dans les infrastructures d'eaux usées, dont les conduites en béton, pour les intégrer aux travaux de gestion de l'eau exécutés sur le plan régional au sein des bassins hydrographiques, notamment dans des zones transfrontalières.
4. Faire participer les services d'eau à une gestion plus efficace de cette ressource afin de savoir à quel point elle tient compte du climat, et quelles sont ses répercussions sociales, économiques et politiques sur les collectivités.
5. Accroître le recours à la bioéconomie dans les bassins hydrographiques en vue d'obtenir des avantages permanents, dont la résilience au climat, le développement économique et la conservation de la nature.
6. Mettre sur pied des projets régionaux d'envergure dans le but de capter de grandes quantités d'eau.
7. Diminuer l'utilisation d'eau en milieu urbain, notamment en réduisant l'espace paysager à l'extérieur des résidences pour faire baisser la consommation d'eau et renforcer la résilience aux sécheresses.
8. Procéder à des transformations aux abords des collectivités afin que les méthodes de gestion de l'eau permettent aux eaux pluviales d'entrer dans le réseau d'alimentation en eau. Cela signifie de capter les eaux pluviales polluées traitées naturellement et de les réutiliser éventuellement à certaines fins.
9. Encourager les résidents des collectivités locales à capter les eaux pluviales dans des barils pour arroser leur pelouse, au lieu de se servir d'une eau potable très bien traitée et très rare.

### Les transports

1. Appliquer une stratégie d'élargissement de la collaboration transfrontalière en vue de « décarboniser » les secteurs de l'énergie et des transports. Cette collaboration doit se fonder sur un ensemble d'objectifs clairs ainsi que sur des politiques et des normes de gestion de projet.
2. Tenir compte des transports et de l'aménagement des terres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre que provoque le transport de marchandises.
3. Élaborer des stratégies de réduction des émissions de carbone à l'intention des sociétés de logistique et de transport afin de diminuer l'intensité de ces émissions dans leurs activités, dont l'utilisation de carburants à faibles émissions de carbone et la gestion écologique de la circulation des marchandises dans la chaîne d'approvisionnement.
4. Électrifier le transport de marchandises.
5. Investir dans le renouvellement des infrastructures des réseaux électriques en se concentrant sur l'apport de véhicules électriques dans les grandes villes.
6. Promouvoir une nouvelle culture des transports qui s'éloigne de celle axée sur les automobiles, et ce, afin d'en adopter une qui offre à la population beaucoup d'autres solutions pour se déplacer (par exemple, les autobus fonctionnant à l'électricité ou au biogaz). Les clients jouent un rôle de premier plan en vue de réduire la demande et de conserver l'énergie.

## **II. Recommandations des membres du public**

Les participants des trois pays à cette réunion du CCPM ont assisté aux exposés des spécialistes, tant sur place que sur le Web, et cette assistance diversifiée et multidisciplinaire comptait 37 représentants d'établissements d'enseignement, 16 d'organisations non gouvernementales, 24 du secteur public, 35 du secteur privé, 10 du CCPM et 10 de la CCE. La réunion a donné lieu à des discussions approfondies sur les importants sujets à l'ordre du jour. Tous les participants ont formulé les recommandations suivantes au CCPM sur chacun de ces sujets :

- Définir le rôle que la CCE peut jouer afin d'harmoniser les messages politiques et les communications gouvernementales des deux côtés de la frontière américano-mexicaine quant à la nécessité de renforcer la résilience à la sécheresse.
- Trouver des solutions aux effets défavorables de l'instabilité sociale, politique et électorale au Mexique sur les problèmes qu'y posent la pénurie d'eau et le drainage.
- Accroître de plus en plus les efforts que déploient les trois pays afin de régler les questions que suscite la résilience à la sécheresse en appliquant une approche biorégionale et écorégionale.
- Déterminer de quelle manière évolue le domaine de l'eau, à savoir de politiques connexes qui exercent une forte influence en préconisant un plus grand apport d'eau de diverses sources, à la prise de conscience que le fait de dépendre d'une seule source comporte des limites.
- Tirer des leçons du fait que les bouleversements climatiques sont évidents et mettre un terme à la négligence qui y correspond.
- Trouver des moyens de renforcer la collaboration des organismes gouvernementaux relativement à l'eau.
- Améliorer la croissance verte en modifiant la manière d'utiliser l'eau dans les collectivités locales.
- Prendre position en Amérique du Nord à l'égard du potentiel économique du gaz de schiste ainsi que des préoccupations qu'il suscite en raison de ses répercussions sur l'environnement, mais aussi en ce qui a trait à la transition au gaz naturel.
- Faire en sorte que les citoyens s'engagent efficacement à modifier la manière d'utiliser l'eau dans leur résidence et y participent activement.